

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil municipal tenue le  
lundi le 30 novembre 2015 en la salle du Conseil et à laquelle sont  
présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	André Leclerc,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 18 h 30 et vérifie le  
quorum.

1. Ouverture de la session
2. Isolation du mur extérieur – Centre des loisirs
3. Nettoyage d'un fossé – Rue Gaston
4. Période de questions
5. Fermeture de la session

2015-11-271  
6321

**ISOLATION DU MUR EXTÉRIEUR – CENTRE DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QU'** après vérification, le mur extérieur de la  
partie du bâtiment du Centre des loisirs vers  
la patinoire manque d'isolation, car il est très  
froid à l'intérieur dans les deux nouvelles  
salles de toilettes et les deux salles de  
joueurs;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Construction Fortin &  
Lévesque inc. pour réaliser des travaux  
d'isolation du mur par l'extérieur est de  
6 300 \$, plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et  
résolu à l'unanimité, d'accepter l'option 2, de la soumission de  
Construction Fortin & Lévesque inc., afin de réaliser l'isolation du mur  
extérieur de la partie du bâtiment du Centre des loisirs vers la patinoire,  
avec de l'uréthane soufflé, au coût de 6 300 \$, plus taxes.

Il est également résolu que ces coûts seront pris dans le surplus  
accumulé.



2015-11-272  
6322

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**NETTOYAGE D'UN FOSSÉ – RUE GASTON**

**CONSIDÉRANT QUE** le fossé situé sur le lot 4 919 006 près de la rue Gaston est à nettoyer car il n'est plus fonctionnel;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de l'Entreprise Georges Lepage pour réaliser les travaux de nettoyage est au montant de 1 350,96 \$, incluant les taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de l'Entreprise Georges Lepage afin de réaliser des travaux de nettoyage du fossé situé sur le lot 4 919 006 près de la rue Gaston, au montant de 1 350,96 \$, incluant les taxes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2015-11-273  
6322

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 18 h 44.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE